



*Il y a quelque chose de plus fort que la mort,
c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants.
(Jean d'Ormesson)*

Madame Lucienne NOIRHOMME

Veuve de Freddy DEBATTY

Née à Fanzel le 24 décembre 1922 et décédée à Liège le 15 février 2026,
administrée du sacrement des malades.

Infirmière, Membre de la FNC

**Décorée de : la Croix de Guerre, la médaille commémorative 40-45, l'Union Fraternelle de
l'Armée Secrète, la médaille de la Résistance Armée, la médaille de la Gratitude.**

Vous en font part avec tristesse :

Claude DEBATTY (+)

Maud DEBATTY

Jacques et Marie-Françoise DEBATTY-MARNEFFE

ses enfants ;

Caroline, Rachel et Julien

Charles-Eric et Melody

Sandrine, Vinciane et Jean-Christophe

ses petits-enfants et leurs conjoints ;

Guillaume et Gabriel

Maël et Lisa

Aloïse, Gregor et Mahaut

Adrien et Sarah

Charly

ses arrière-petits-enfants ;

Eugène(+) et Bertha(+) NOIRHOMME-CALBERT

Jules(+) et Jeanne(+) ROISEUX-NOIRHOMME

Camille(+) et Marthe(+) HENET-NOIRHOMME

Henri(+) NOIRHOMME

René(+) et Marie(+) PONSARD-NOIRHOMME

Robert(+) et Madeleine(+) NOIRHOMME-NOIRHOMME

Jean et Marie(+) NOIRHOMME-QUOILIN

ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ;

Henri, Charles-Eric, Sandrine, Julien

ses filleuls ;

Ses neveux et nièces.

Les familles DEBATTY, NOIRHOMME et apparentées.

**Un merci particulier aux amis et au personnel de la maison de repos et de soin « La Chartreuse » de Liège ainsi qu'à ses
médecins Dr Servais et Dr Dehareng.**

**La liturgie des funérailles, suivie de l'inhumation au cimetière de Spa, aura lieu en l'église Sainte Marie des Anges
place des Franchises à Liège le 19 février 2026 à 13 heure30.**

**Lucienne repose au funérarium BEMELMANS rue Auguste Buisseret à Liège où la famille recevra les visites
les 17 et 18 février de 17 à 19 heures.**

Le jour des funérailles, réunion à l'église

Les personnes désireuses de marquer leur sympathie peuvent faire un versement sur le compte

BE72 0000 0000 1616 de la Croix-Rouge de Belgique avec la mention 2498 - Lucienne NOIRHOMME.

Le présent avis tient lieu de faire-part.